

**PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU 18 JUIN 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, **dûment convoqué le 10/06/2021**, s'est réuni en **séance ordinaire**, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Nadia LEITUGA, Maire.

Étaient présents : Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Yves GRIBOT, Madame Alice LIMA, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Patrice PICARD, Monsieur Jean-Julien BEAU, Monsieur Jacques PROVOST, Madame Laure RAVEREAU, Monsieur Éric MARTINY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Pascal GRASSIN, Monsieur Jérémy SIBOUT, Monsieur Christophe COURSON, Monsieur Denis RODRIGUEZ, Madame Maria VEIGA

Madame Laure RAVEREAU a été désignée comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

1. Madame le Maire présente au Conseil l'étude de la mise en place d'un accueil périscolaire sur la commune. Il concerne la prise en charge des enfants le matin avant la classe (de 7H00 à 8H45) et le soir après la classe (de 16H45 à 19H00). L'accueil périscolaire intègre une exigence de qualité sur le plan de l'animation proposée aux enfants (taux d'encadrement, projet pédagogique). Cet accueil est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) s'est déplacée sur site pour visiter les locaux nécessaires à cet accueil, en l'occurrence la salle de motricité de l'école maternelle. Un avis favorable a été donné pour ce lieu.

Un partenariat avec la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne est envisagé pour une prestation de services avec l'intervention d'un animateur de la CCGB 16 heures par semaine, en complément de l'agent communal en charge de cet accueil.

Madame le Maire présente une estimation de la CCGB pour le budget prévisionnel de cet accueil périscolaire précisé dans le tableau ci-dessous :

Nomination	Quantité	Prix Unit. €	Total. €
ESTIMATION DÉPENSES			
Coordination générale	36	34,27	1 233,72 €
Coordination pédagogique	72	24,79	1 784,88 €
Intervention sur site animateur	576	21,76	12 533,76 €
Temps de travail pédagogique coordo.	45	24,79	1 115,55 €
Réunion préparation pédagogique	5	24,79	123,95 €
Déplacements 10 kms x 36 semaines	360	0,30	108,00 €
Intervention sur site animateur agent communal	576	18,12	10 437,12 €
Réunion préparation pédagogique agent	5	18,12	90,60 €
Eau, électricité, chauffage	576	3,12	1 797,12 €
Total estimé			29 224,70 €
ESTIMATION RECETTE			
Estimation Parents (basée sur une moyenne du Quotient Familial)			18 708,48 €
Estimation CAF (basée sur un effectif d'enfants prévus)			4 478,40 €
Total estimé			23 186,88 €
ESTIMATION DU COMMUNE			6 037,82 €

Cette prestation sera matérialisée par une convention avec la CCGB, qui précisera le projet éducatif et pédagogique, le règlement intérieur de l'accueil, la grille de tarification validée par les services de la CAF, le nombre d'actes prévisionnels. Le Conseil Municipal valide la création d'un accueil périscolaire sur la commune de Jouy aux conditions susmentionnées

2. Le Conseil Municipal autorise la décision modificative suivante sur le budget communal 2021 :

Section investissement – Crédits supplémentaires
 - chapitre 041, article 2116 : 9 600,00 € en dépense
 - chapitre 041, article 2135 : 1 478,40 € en dépense
 - chapitre 041, article 2031 : 11 078,40 € en recette